

A RENVOYER A LA F.M.B. AU MOINS 2 MOIS AVANT L'EPREUVE



NOM DU CLUB ORGANISATEUR: DINANT MOTO CLUB

ADRESSE DU CLUB: RUE NESTOR BOUILLON, 46
5377 SINSIN

Téléphone: GSM: 0477/991978 E-Mail: alainmouze84@hotmail.com

DESIGNATION ET DATE DE L'EPREUVE:

Enduro de Mettet le 8 avril 2018

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 Le club susmentionné organisera le 8/04/2018 un

ENDURO NATIONAL - EUROPEEN - INTERNATIONAL (*)

Art. 2 Cette manifestation sera régie par le Code Sportif International, le Code Sportif National et son annexe enduro et le présent règlement.

Art. 3. Les Officiels suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE: F M B

ADJOINTS : F M B

COMMISSAIRE D'ORGANISATION: VIROUX Alain TEL: 0477/991978

COLLEGE TECHNIQUE: F M B

CHRONOMETRAGE: RIS

RESPONSABLE MEDICAL A. C. S. La Hulpe

SERVICE MEDICAL: A. C. S. La Hulpe

Communications urgentes le jour de l'épreuve

Nom: VIROUX Alain GSM: 0477/991978 E-mail: alainmouze84@hotmail.com

- Art. 4 Le CONTROLE TECHNIQUE aura lieu à l'adresse suivante, à partir de : Circuit de Mellet
 Adresse : Rue St Donat, 5 5640 Mellet à partir de : 7h30
- Art. 5 Le PREMIER DEPART aura lieu à 9h30 heures à l'adresse ci avant : oui
- Art. 6 La longueur du circuit, le nombre de tours, étapes spéciales, les horaires de passage au contrôle technique et des départs pour chaque catégorie sont déterminés comme suit :

Catégories	longueur Circuit	Tours	Temps	Etapas spéciales	Heure de	
					Contrôle Technique	Départ
INTERS	60	4		2	7h30	7h30
ESPOIRS	60	3		2	7h45	
NATION.	60	3		2	8h00	
JUNIORS	60	3		2	8h15	
GENTLEMEN	60	3		2	8h30	
EXPERTS		3		2	8h30	
RANDONNEURS GIRLS - 50 cc – MOTOS ANCIENNES – 125cc 4T - ELECTRIQUES	60	2		2	8h45	
LOISIRS	55	—	—	—		

Le parcours total et le nombre de tours réservé à chaque catégorie est établi comme suit :

- a) Inters: Un maximum de 5 tours est autorisé
- b) Nationaux, Juniors, Gentlemen, Experts et Espoirs : Un maximum de 4 tours est autorisé.
- c) Randonneurs, Girls, 125 4T, 50cc, Motos Classiques Open, Motos Electriques: Un maximum de 3 tours est autorisé

La longueur du circuit, le nombre de tours, les temps, les étapes spéciales seront confirmées à l'inscription.

Un minimum de deux tours est requis pour toutes les catégories.

- Art. 7 Tout conducteur s'écarter des chemins tracés ou empiétant sur les propriétés riveraines seront mis hors course, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être entamées contre lui pour les dégâts qu'il aurait causés.

- Art. 8 Les frais de participation sont fixés à 60 € pour les épreuves comprenant 1 étape spéciale. Le club organisateur peut majorer le prix de l'inscription de 10 € par spéciale supplémentaire.

Les frais de location du transpondeur sont fixés à 10 €. Ils sont distribués le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 07h30.

(Indiquer le droit d'engagement d'application pour cette épreuve)

La procédure d'inscription se fera via le site web de la FMB : www.fmb-bmb.be

Règlement Particulier établi le 8/11/2018

Le secrétaire de Course

Le Commissaire d'organisation

Approuvé le Le Directeur de course

Viktor Alain
